



La partenaire de PACS de mon père est sans héritier reconnu

Par **Visiteur114458**, le 11/11/2016 à 10:37

Bonjour,

La partenaire de PACS de mon père est sans héritier reconnu. Ils se sont protégés par un leg d'usufruit de leurs propriétés. Ma question est la suivante : puis-je hériter des biens de la compagne de mon père et dans quelles conditions ? Merci.

Par **youris**, le 11/11/2016 à 10:42

bonjour,

votre père et sa partenaire ont fait chacun un testament se léguant réciproquement l'usufruit de leurs biens car les partenaires de pacs ne sont pas héritiers l'un de l'autre.

vous n'êtes pas héritier de la partenaire de votre père.

si la partenaire de votre père veut vous avantager, elle peut par testament vous faire un legs sur lequel vous paierez 60% de droits de succession au trésor public.

salutations